

mer et l'obligation des États de coopérer pour veiller à ce que les ressources biologiques de la mer soient protégées de la surexploitation. Au début de la visite du ministre Kotlyar, j'ai eu le plaisir de visiter avec lui des villages de pêcheurs des environs de St. John's pendant une journée.

Il ne fait aucun doute qu'il faut définir en termes pratiques les règlements internationaux précis en matière de gestion qu'il faudra respecter afin d'appliquer les principes de conservation contenus dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et relatifs à la pêche en haute mer. La coopération internationale dans ce domaine sera facilitée si l'on se met d'accord sur ce qui s'avère nécessaire pour assurer la conservation et la gestion efficaces des ressources biologiques en haute mer.

Le gouvernement du Canada a parrainé cette conférence parce qu'il est à la fois très inquiet des graves problèmes que connaissent les pêches en haute mer et confiant que ces problèmes peuvent être surmontés par l'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. La conférence ne peut, en elle-même, offrir de solution. Cependant, vous pouvez, en vous fondant sur votre expérience et votre sagesse collectives, définir des principes et proposer des mesures pratiques qui pourront mettre fin aux abus en matière de pêche en haute mer. Vous pouvez aider à intensifier la sensibilisation et la coopération internationales qui s'imposent si l'on veut régler une fois pour toutes les graves problèmes que nous connaissons aujourd'hui.

Les habitants de Terre-Neuve et tous les Canadiens sont heureux d'accueillir un groupe si distingué d'experts juridiques et scientifiques internationaux qui sont venus ici de nombreux pays pour examiner ces questions importantes au cours des trois prochains jours. Permettez-moi de vous offrir tous mes vœux de réussite dans vos discussions.